Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe
Aménagement et Mobilités
DE Service gestion des espaces naturels

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE PRESTATIONS
INTELLECTUELLES

Élaboration des schémas d'aménagement et de valorisation de la valleuse de Port-Saint-Martin à Saint-Martin-aux-Buneaux et du Val Ausson à Életot

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	202610061552
Date limite de remise des plis	17/ 12/ 2026 à 16 heures
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de la Seine-Maritime
Direction Générale Adjointe Aménagement et Mobilités - DE Service gestion des espaces naturels
Représentant : Le président du Département de la Seine-Maritime
Adresse : Hôtel du Département
CS 56101
Quai Jean Moulin
76101 ROUEN CEDEX
SIRET : 22760540900019
Site internet : https://www.seinemaritime.fr/
Adresse du profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Élaboration des schémas d'aménagement et de valorisation de la valleuse de Port-Saint-Martin à Saint-Martin-aux-Buneaux et du Val Ausson à Életot**

Le Littoral de la Seine-Maritime est composé de hautes falaises de craies (calcaire et silex), entaillées par de nombreuses petites vallées étroites et sèches, appelées « valleuses ». Les valleuses de ce littoral constituent des éléments structurants du paysage normand. En tant qu'interfaces sensibles entre le plateau continental et le littoral, elles concentrent des enjeux majeurs en matière de gestion des eaux de ruissellement continentales, de stabilité géomorphologique et d'érosion, de préservation des milieux naturels et de la biodiversité, ainsi que d'usages économiques et récréatifs (agriculture, chasse, tourisme…), notamment l'accès à la mer et la randonnée littorale.

Ces valleuses, en fonction de leur configuration, peuvent constituer des accès naturels à la mer. Certaines d'entre-elles ont faits l'objet d'aménagements et ont été équipées d'ouvrages parfois importants, pour garantir le maintien d'un accès à l'estran face à l'érosion du trait de côte.

Dans un contexte marqué par les effets du changement climatique (élévation du niveau de la mer, renforcement des épisodes pluvieux, instabilité accrue des sols au niveau des bassins versants, érosion continentale et recul du trait de côte), de nombreux ouvrages historiques d'accès à la mer apparaissent aujourd'hui inadaptés, dégradés et dangereux, appelant à leur démantèlement définitif.

Dans ce cadre, le Département de la Seine-Maritime a décidé le démantèlement de deux accès à la mer fragilisés qu'il a édifié par le passé. Il a confié cette mission de sécurisation au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76) : il s'agit des descentes à la mer situées à l'extrémité de la valleuse du Val Ausson, sur la commune d'Életot, d'une part, et de la valleuse de Port-Saint-Martin, sur la commune de Saint-Martin-aux-Buneaux, d'autre part.

Ces démantèlements d'accès à la mer entraînent des pertes d'usages, et d'attractivité touristique pour les communes concernées. Des solutions doivent alors être recherchées pour valoriser les richesses de ces valleuses et maintenir leur attractivité. C'est pourquoi le Département a proposé d'accompagner les communes concernées dans la valorisation de ces sites, en intégrant les différents enjeux précités : gestion des eaux de ruissellement, érosion du trait de côte, rétablissement et préservation des milieux naturels et corridors écologiques, valorisation du paysage, des espaces naturels et des usages économiques.

Ce projet est conduit en collaboration entre le Département de la Seine-Maritime (maître d'ouvrage de l'étude) et le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (coordinateur de la Stratégie Littoral 76) et en partenariat avec les communes de Saint-Martin-aux-Buneaux et d'Életot.

Code CPV	Libellé CPV
71335000-5	Études techniques
90700000-4	Services relatifs à l'environnement

Code nomenclature interne	Libellé CPV
70.08	Études, conseils, enquêtes dans le domaine horticulture, forestier, paysager, environnemental

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Élaboration des schémas d'aménagement et de valorisation de la valleuse de Port-Saint-Martin à Saint-Martin-aux-Buneaux et du Val Ausson à Életot
Acheteur	Département de la Seine-Maritime
Type de contrat	Marché à tranches de prestations intellectuelles
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Valleuse de Port-Saint-Martin à Saint-Martin-aux-Buneaux et Val Ausson à Életot
Durée	18 mois prévisionnels (tranche ferme et tranche optionnelle) de la notification du contrat à la réception des livrables corrigés et validés par le Département
Développement durable	Critère environnemental - clause environnementale
Pénalités de retard	Voir CCAP
Variation des prix	Fermes actualisables
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations techniquement plus difficile.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation
- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- DPGF

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.mpe76.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le marché sera attribué à une entreprise ou à un groupement.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposée par l'acheteur. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du code de la commande publique.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)	*Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie ou équivalent)*
Lettre de candidature (DC1 ou équivalent)	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie ou équivalent)*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Moyens techniques	*Déclaration de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public*
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Qualifications professionnelles	*Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*

Document	Descriptif
Titres d'études et professionnels	*Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché*

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

La plateforme de dématérialisation MPE76 dispose d'un espace numérique de stockage sécurisé intitulé « coffre-fort électronique ». Cet espace est ouvert aux entreprises, et permet d'y déposer les pièces relatives à leur candidature.
Il est fortement conseillé aux candidats d'utiliser le coffre-fort électronique de la plateforme MPE 76 (disponible sur le compte de l'entreprise). Le coffre-fort électronique du compte entreprise de la plateforme MPE 76 permet au candidat de ne pas fournir à nouveau les mêmes pièces toujours valables dans le cadre d'une autre consultation lancée sur la plateforme MPE 76.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	*Acte d'engagement dûment complété*
DPGF	*Décomposition du prix global et forfaitaire complétée*
Mémoire méthodologique	*Le mémoire méthodologique détaillé indiquant la démarche retenue par le candidat pour réaliser la prestation. Il comprendra notamment :* • *la compréhension du territoire, des enjeux locaux et des objectifs de la mission ;* • *la méthodologie proposée pour chaque phase d'étude incluant les modalités de concertation et d'animation proposées, les réunions de travail et de visites de terrain prévues pour la bonne exécution de la mission, la prise en compte des enjeux environnementaux, les rendus envisagés ;* • *un calendrier prévisionnel détaillé de réalisation de la mission, précisant les principales étapes, les livrables associés et les délais envisagés, dans le respect du délai maximal d'exécution fixé à 12 mois à compter de la notification du marché ;*

Document	Descriptif
	• *l'organisation de l'équipe et la répartition des compétences ;*

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.mpe76.fr.

Les plis remis autrement que par voie électronique seront déclarés irréguliers. Toutefois, le Département se réserve le droit de régulariser les plis déclarés irréguliers.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département de la Seine-Maritime
Direction de l'Environnement
Service Gestion des Espaces Naturels
Quai Jean Moulin
CS 56101
76101 Rouen cedex 1

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents exclusivement au format PAdES.

Pour plus d'informations sur les certificats :

https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance
https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.
L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de sélection des candidats :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées au marché
2. Pièces exigées au stade candidature	Présence effective de toutes les pièces exigées au stade candidature

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (60 %)	Jugée selon les éléments contenus dans le mémoire méthodologique
2. Prix (40 %)	Jugé sur la base du montant total TTC (tranche ferme et tranche optionnelle) indiqué sur la DPGF

1- Critère valeur technique :

- Sous critère 1.1 : Compréhension du territoire, des enjeux locaux et des objectifs de la mission (10 points)

- Sous critère 1.2 : Qualité et pertinence de la méthodologie proposée pour la réalisation de la mission, incluant l'organisation des phases d'étude, la démarche de concertation, les réunions et visites terrain prévues, la cohérence du calendrier prévisionnel et la qualité des rendus envisagés (30 points)

- Sous critère 1.3 : Qualité de la prise en compte des enjeux environnementaux dans la méthodologie et les scénarios d'aménagement proposés (10 points)

- Sous critère 1.4 : Pertinence des compétences et complémentarité de l'équipe dédiée pour la réalisation des prestations objets du marché (10 points)

2- Critère prix :

Le prix sera évalué selon le montant total TTC de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. Le prix le moins élevé obtiendra la meilleure note soit 10/10 et les écarts de note seront proportionnels aux écarts de prix (la note attribuée est obtenue en divisant le prix le moins élevé par celui proposé puis multiplié par 10).

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées à l'Acte d'Engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant de la DPGF sera rectifié en conséquence. Le candidat sera invité à confirmer l'offre ainsi rectifiée et c'est le montant rectifié de la DPGF qui sera pris en considération après régularisation.

Les erreurs de multiplication, d'addition, de report ou d'arrondi qui seraient constatés dans la DPGF seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié de la DPGF qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Modalités de calcul des notes :
Les notes pondérées seront additionnées entre elles pour chaque candidat afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Les offres seront classées par ordre décroissant des notes ainsi obtenues. L'offre la mieux classée sera retenue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

- **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, courriel…) Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestations d'assurance	Attestations d'assurance en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (datant de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (datant de moins de 6 mois)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Une attestation sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5, L.2141-7 à L.2141-11, L.2341-1 et L.2341-5 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (attestation présente dans le DC1).
Numéro unique d'identification	Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés
RIB	Relevé d'identité bancaire
Travailleur étranger/Travailleur détaché	Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R.1263-12 (travailleurs détachés), D.8222-5 (cocontractant établi en France) ou D.8222-7 (cocontractant établi à l'étranger) ou D.8254-2 à D.8254-5 (liste des salariés étrangers) du code du travail.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.mpe76.fr**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rouen
53, avenue Gustave Flaubert
CS 50 500
76000 ROUEN
Téléphone : 02.35.58.35.00
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr
Télécopie : 02.35.58.35.03
Site internet : http://rouen.tribunal-administratif.fr/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@seinemaritime.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021